

MAIRIE DE  
BESANÇON



## Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 16/07/2024

VOI.24.00.A01839

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
RUE DE VESOUL, BOULEVARD WINSTON CHURCHILL et BOULEVARD LEON  
BLUM

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu la demande du DEPARTEMENT DU DOUBS pour l'entreprise TPRE en charge des travaux  
Considérant que des travaux de mise en conformité de l'ouvrage d'art rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 16/07/2024 au 26/07/2024 RUE DE VESOUL

### ARRÊTE

**Article 1 :** Du 16/07/2024 jusqu'au 19/07/2024 et du 22/07/2024 jusqu'au 26/07/2024, la circulation des véhicules est interdite de 20h à 6h sous l'ouvrage d'art de la RUE DE VESOUL ( TREMIE RUE DE VESOUL ). Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

Les voies de gauche permettant l'accès à l'ouvrage d'art, seront neutralisées par la signalisation réglementaire de type K5a et de K8 lumineux.

**Article 2 :** Du 16/07/2024 jusqu'au 19/07/2024 et du 22/07/2024 jusqu'au 26/07/2024, une déviation est mise en place de 20h à 6h pour tous les véhicules circulant sur le BD BLUM depuis BELFORT en direction de DOLE. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- Bretelle du BOULEVARD LEON BLUM donnant accès à la RUE DE VESOUL
- RUE DE VESOUL
- Bretelle BOULEVARD WINSTON CHURCHILL en direction de DOLE

**Article 3 :** Du 16/07/2024 jusqu'au 19/07/2024 et du 22/07/2024 jusqu'au 26/07/2024, une déviation est mise en place de 20h à 6h pour tous les véhicules circulant sur le BD CHURCHILL depuis DOLE en direction de BELFORT . Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- Bretelle BOULEVARD WINSTON CHURCHILL donnant accès à la RUE DE VESOUL
- RUE DE VESOUL
- Bretelle BOULEVARD LEON BLUM en direction de BELFORT



**Article 4 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

**Article 5 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 6 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 15 JUL. 2024

Pour la Maire,  
Par délégation,



Marie ZEHAF -  
Conseillère Municipale Déléguée